



Assemblée générale

Soixante-treizième session

85^e séance plénière

Mardi 28 mai 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

*En l'absence de la Présidente, M. Ke (Cambodge),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 65^e séance plénière, le 22 décembre 2018, l'Assemblée générale a clos l'examen du point 74 de son ordre du jour. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.85, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 74 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 74 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé (décision 73/504 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 74 de l'ordre du jour à la Troisième Commission.

Pour que l'Assemblée puisse se prononcer rapidement sur le projet de résolution, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite examiner le

point 74 directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen?

Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Point 74 de l'ordre du jour (suite)

Promotion et protection des droits de l'homme

Projet de résolution (A/73/L.85)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.85.

M. Czaputowicz (Pologne) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au titre du point 74 de l'ordre du jour afin de présenter le projet de résolution A/73/L.85, intitulé « Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions ». Ce projet de résolution a été déposé au nom de neuf pays : Brésil, Canada, Égypte, Iraq, Jordanie, Nigéria, Pakistan, États-Unis et mon propre pays, la Pologne.

Je tiens à remercier chaleureusement les pays du groupe restreint et toutes les autres délégations pour leur engagement tout au long de la négociation du projet de résolution. L'esprit de coopération particulièrement positif qui a caractérisé ces négociations a été essentiel à leur succès.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-15289(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le monde connaît une montée sans précédent de violence contre les communautés religieuses et les personnes appartenant à des minorités religieuses. Ces derniers mois, des personnes ont été victimes de violences épouvantables en raison de leur religion ou de leurs convictions. Les attaques récentes contre les mosquées de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, et contre les communautés chrétiennes prises pour cible à Sri Lanka le dimanche de Pâques, nous ont rappelé de manière tragique que la liberté de religion est un droit humain fondamental et que la haine envers les groupes religieux peut conduire à des tueries massives de personnes sans défense.

Comme le confirment les rapports des organisations de la société civile, un tiers de la population mondiale est victime sous une forme ou une autre de persécution religieuse. Les persécutions religieuses revêtent de nombreuses formes. Les actes de terreur visent à intimider les membres des communautés religieuses et, par conséquent, à les empêcher de pratiquer leur religion dans les lieux de culte de leur choix. Dans certains pays, la pratique religieuse est interdite, même à la maison. Dans d'autres pays, les représentants de minorités religieuses se voient refuser des funérailles. Dans certains États, les groupes organisés prennent pour cible les communautés minoritaires. Les cas d'enlèvement et d'assassinat de chefs religieux par la police, leur disparition, leur réinstallation, la torture et les passages à tabac en raison de croyances religieuses ne sont que quelques exemples des persécutions et des comportements discriminatoires à l'égard des minorités religieuses.

Depuis des siècles, les différents groupes religieux coexistent de façon pacifique en Pologne. Nous sommes donc particulièrement sensibles à la protection de la liberté religieuse. Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion – communément appelé droit à la liberté de religion ou de conviction – est un droit universel pour tout être humain. Ce droit est la pierre angulaire de nombreux autres droits. Tout acte de violence à l'encontre de personnes appartenant à des minorités religieuses est inacceptable.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis proclame le 22 août Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions. L'instauration de la Journée internationale a pour but de rendre hommage aux victimes et aux survivants qui restent trop souvent oubliés. Le projet de résolution ne porte pas sur une religion ou des convictions en

particulier, mais sur toutes les religions dont les membres sont victimes de violences. Le projet de résolution vise à faire prendre conscience de l'importance du respect de la diversité religieuse et de l'inclusion. Nous sommes fermement convaincus que la nouvelle Journée internationale contribuera à créer une tribune ouverte à tous, permettant aux États Membres, aux organisations internationales et à la société civile de participer à des activités de commémoration des victimes et d'aide aux survivants. Nous espérons qu'elle contribuera à lutter contre les crimes de haine et les actes de violence liés à la religion ou aux convictions et qu'elle renforcera encore le dialogue interreligieux. Le projet de résolution peut également jouer un rôle éducatif en encourageant le respect de la diversité religieuse, l'inclusion et la compréhension mutuelle entre les différents groupes religieux et confessionnels.

L'instauration de la Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions viendra compléter d'autres instruments internationaux importants tels que l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies ou la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.

La Pologne collaborera étroitement avec la communauté internationale pour défendre la liberté de religion et protéger ceux qui sont victimes d'intimidations ou de persécutions en raison de leur religion ou de leurs convictions, au travers notamment de différentes formes de réunions consacrées à la protection des minorités religieuses dans les conflits armés. Faisons la preuve ensemble de notre volonté de garantir la liberté de religion ou de conviction.

Je tiens également remercier les États Membres qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution d'une grande importance pour la communauté internationale et qui, je l'espère, sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.85, intitulé « Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que depuis la présentation du projet de résolution A/73/L.85, outre les délégations

qui y sont énumérées, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Congo, Croatie, Chypre, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, Guinée équatoriale, Érythrée, Estonie, État de Palestine, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Mali, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Turkménistan et Ukraine

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/73/L.85?

Le projet de résolution A/73/L.85 est adopté (résolution 73/296).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de position après l'adoption de la résolution, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'est jointe au consensus sur la résolution 73/296, intitulée « Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs conviction ». Ces actes de violence connaissent une hausse alarmante, ce qui exige de notre part que nous adoptions une position plus ferme et efficace pour veiller à ce qu'ils ne deviennent un phénomène dangereux contre lequel il nous serait difficile de lutter au niveau international.

Ma délégation se déclare profondément préoccupée par l'ampleur et la gravité de ces actes de violence dans de nombreuses régions du monde. Nous lançons une mise en garde contre certaines pratiques et programmes électoraux, ainsi que contre les appels de nature provocatrice lancés par des partis politiques extrémistes, des mouvements idéologiques et des groupes

fondés sur le racisme, la xénophobie et la persécution. Mon pays condamne également tout discours de haine, toute provocation et toute atteinte aux convictions religieuses visant à inciter à la discrimination, à la haine ou à la violence par le biais de la presse écrite, de la presse audiovisuelle et des médias électroniques ou par l'exploitation de plateformes politiques et religieuses ou tout autre moyen. La Syrie rejette les justifications avancées par ceux qui prennent la défense de pratiques aussi dangereuses, à savoir que les idées extrémistes feraient partie de la liberté de religion et du droit d'exprimer ses opinions.

Le moment est venu de décider tous ensemble de prendre des mesures concrètes qui aillent au-delà du rejet et de la condamnation, afin de veiller à ce que tous les gouvernements interdisent de telles activités, poursuivent leurs auteurs et exercent un contrôle sur tout appui financier apporté aux personnes et institutions participant à de telles activités.

Alors que nous évoquons les actes de violence en raison de la religion ou de convictions, nous ne pouvons omettre de mentionner le phénomène dangereux que constitue le terrorisme mondial. Nous réitérons notre ferme condamnation de toutes les activités et pratiques terroristes, car nous sommes conscients de leurs effets dévastateurs, qui privent des personnes de la jouissance de leurs droits et libertés fondamentaux. Ces pratiques ont en outre des incidences directes sur la stabilité des États et la prospérité des peuples, ainsi que sur la paix et la sécurité internationales.

Pour mon gouvernement, le respect des principes du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions constitutives de la légalité internationale, ainsi que la promotion des valeurs et pratiques authentiques et inaltérées de la diplomatie multilatérale et préventive, s'imposent plus que jamais pour relever les défis soulevés par la perte de confiance des peuples du monde quant à la possibilité d'instaurer un ordre mondial équilibré et novateur en mesure d'éliminer le terrorisme, la violence, la haine, l'extrémisme et la criminalité, et permettre d'atteindre les objectifs du développement durable hors de toute forme de politisation ou de double langage, tout en luttant contre les politiques de certains gouvernements influents sur les plans politique, économique et mondial. Ces gouvernements ont la mainmise sur les activités internationales et utilisent les instruments dont dispose l'Organisation pour satisfaire leurs intérêts étroits et privés et dissimuler des pratiques contraires aux buts

et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États Membres et le recours à la menace de l'agression militaire.

Au cours de la lutte qu'elle mène contre le terrorisme mené par Daech, Al-Qaida, le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes affiliés, la République arabe syrienne a vu des dizaines de milliers de ses citoyens mourir. Le peuple syrien a souffert comme jamais du terrorisme et de la présence de combattants terroristes étrangers parrainés par certains gouvernements, tandis que d'autres gouvernements fermaient les yeux sur la situation. En outre, les mesures économiques coercitives unilatérales imposées par certains gouvernements contre le peuple syrien comptent parmi les principales raisons de la paralysie de notre économie, de la destruction de nos infrastructures, de l'émigration et du déplacement de centaines de milliers de Syriens à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays.

En appelant l'attention sur cette douloureuse réalité, nous voulons tirer la sonnette d'alarme et lancer un appel sincère en faveur du rétablissement de la confiance entre nos États en nous attaquant de manière sérieuse et directe aux politiques ou pratiques qui sont à l'origine de la propagation du terrorisme mondial. Nous devons travailler ensemble pour éradiquer les germes de la haine, de la violence et de l'extrémisme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption de la résolution.

M. Smith (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient la Pologne et les autres membres du groupe restreint pour le rôle moteur et l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve en instituant la Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions (voir résolution 73/296). Nous sommes heureux d'apporter notre soutien à cette initiative opportune.

Des événements tragiques récents, tels que les attentats à la bombe contre des églises chrétiennes à Colombo, les assassinats perpétrés dans des mosquées à Christchurch, l'attaque contre la synagogue de Poway à San Diego, le nettoyage ethnique des musulmans rohingyas en Birmanie, l'exécution de Kurdes sunnites en Iran et des atrocités commises dans le passé, comme le génocide de Yézidi et de chrétiens dans des zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant,

montrent la nécessité d'instaurer cette Journée. Il est urgent que la communauté internationale se mobilise pour condamner la violence fondée sur la religion ou la conviction et se souvenir des nombreuses victimes de ces actes odieux.

Les pays doivent œuvrer au-delà des frontières pour défendre les droits des membres des communautés religieuses minoritaires et protéger la liberté de religion ou de conviction partout où elle est menacée. Les États-Unis sont fiers de leur longue tradition en matière de promotion de la liberté de religion ou de conviction, aux niveaux national et mondial, pour tous – sans distinction de religion ou de groupe d'individus en particulier. La liberté de religion est inscrite dans notre Constitution, et nous nous engageons à bâtir un monde où personne n'ait à craindre d'être victime de violence ou de persécution en raison de ses convictions.

En juillet 2018, les États-Unis ont convoqué la toute première réunion ministérielle pour faire progresser la liberté de religion, à laquelle ont participé la société civile, des responsables gouvernementaux, des organisations internationales et des dirigeants religieux, l'objectif étant de favoriser le dialogue et d'établir des domaines de coopération mutuelle pour une action future. Le Plan d'action de Potomac, publié par le Secrétaire d'État Pompeo à l'issue de la réunion ministérielle, appelait à la création de la Journée internationale que nous sommes en train de mettre en place. Cet été, nous mettrons à profit l'élan créé en 2018 en organisant, à Washington, la deuxième réunion ministérielle pour faire progresser la liberté de religion.

De plus, nous encourageons la tenue de conférences régionales de suivi. Les Émirats arabes unis et Taïwan ont déjà accueilli certains événements, et nous les en remercions une fois encore. Nous appuyons également le processus d'Istanbul, qui vise à combattre l'intolérance et les actes discriminatoires grâce à un dialogue ouvert entre les gouvernements, la société civile et les dirigeants religieux, dans le plein respect de la liberté de religion ou de conviction et de la liberté d'expression. Nous encourageons les États Membres à accueillir des réunions et des ateliers dans le cadre du Processus d'Istanbul afin de prouver leur volonté de défendre la liberté de religion ou de conviction. J'aimerais réitérer à ce propos notre gratitude à la Pologne pour le rôle moteur qu'elle a joué à cet égard.

La résolution 73/296 rappelle au monde que partout des personnes continuent de subir des violences en raison de leur foi. Nous appelons à nouveau

l'attention sur l'un des plus choquants dénis de liberté de religion ou de conviction qui soient : dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en République populaire de Chine, plus d'un million d'Ouïgours, de Kazakhs de souche, de Kirghizes et autres membres des groupes minoritaires musulmans sont détenus arbitrairement dans des camps depuis avril 2017. Des informations inquiétantes font état de travail forcé, de torture et de décès dans ces camps. Les autorités chinoises restreignent la liberté de religion, qualifiant les pratiques religieuses pacifiques de manifestations d'extrémisme religieux et de terrorisme.

Nous appelons tous les États Membres à dénoncer les violations flagrantes des droits de l'homme et les persécutions religieuses commises par la République populaire de Chine. La campagne répressive de la Chine dans le Xinjiang ne vise pas le terrorisme et s'inscrit dans une longue histoire d'oppression religieuse, linguistique et culturelle. Depuis sa création, le Parti communiste chinois fait preuve d'une hostilité extrême à l'égard de toutes les confessions religieuses. Cette répression s'est intensifiée dans le cadre de la politique actuelle de sinisation de la religion. Nous appelons tous les États membres à faire pression sur le gouvernement chinois pour qu'il ferme ses camps et respecte les droits des musulmans, ainsi que ceux des chrétiens, des bouddhistes tibétains et des adeptes du Falun Gong.

Les États-Unis se réjouissent à la perspective de continuer à travailler avec les États Membres aux niveaux bilatéral et multilatéral en 2019 et au-delà, pour promouvoir la liberté de religion au plan international. Nous sommes prêts à aider les États Membres à faire progresser la liberté de religion, et nous n'hésiterons pas à faire pression sur des pays pour qu'ils réforment leurs lois et politiques oppressives. Nous avons pour objectif d'obtenir que des individus de tous les horizons et de toutes les régions du monde puissent être libres de pratiquer ou non la religion de leur choix ou d'exprimer une conviction, à l'abri de toute ingérence, intimidation ou violence.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence de S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne. Je remercie également la Pologne et les autres pays pour leur précieuse contribution à l'élaboration de la résolution 73/296, adoptée aujourd'hui.

Dans le monde entier, les actes de violence commis contre des personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions ont connu une augmentation

sans précédent. Récemment, des millions de personnes ont été victimes d'intolérance, de discrimination, de stéréotypes négatifs, de stigmatisation et d'actes de violence en raison de leur religion et de leurs convictions. Cette violation de leurs droits fondamentaux les empêche sans conteste de vivre en paix, en sécurité et en liberté au sein de la société.

Un exemple de ce phénomène nous est donné par la montée des mouvements et partis politiques d'extrême droite dans de nombreux pays du monde, qui a entraîné une augmentation inquiétante de l'incitation à la haine et des discours haineux contre tout ce qui est différent. Ces partis et mouvements s'appuient dans leur action sur des programmes politiques et sociaux incitant à la haine et à l'exclusion sociale à l'encontre de groupes religieux, ethniques ou nationaux. Ils propagent des idées fausses, la méconnaissance et les craintes injustifiées pour atteindre leurs objectifs politiques et électoraux restreints, provoquant par ricochet une augmentation sans précédent de la discrimination, du racisme et de la xénophobie, y compris à l'égard des migrants, ainsi que de l'islamophobie et de la violence contre des personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions.

Les attaques récentes contre des fidèles chrétiens à Sri Lanka et, avant cela, contre des fidèles musulmans à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, ont prouvé que le fait de prendre pour cible des personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions est devenu un phénomène mondial qui ne se limite pas à une région, un peuple, un groupe, une religion ou un groupe racial, mais qui menace l'humanité dans son ensemble.

L'Égypte condamne avec la plus grande fermeté tous les actes de terrorisme et autres actes de violence commis contre des personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions, quels qu'en soient le motif, le lieu et le moment, et quels qu'en soient les auteurs. Ces actes terroristes odieux, qui ont pris pour cible des fidèles pacifiques, tuant et blessant des centaines d'entre eux, obligent la communauté internationale à assumer sa responsabilité première dans les efforts concertés qu'elle déploie pour lutter de manière décisive contre le terrorisme, la violence et l'extrémisme idéologique. Nous devons nous efforcer de promouvoir et d'assurer la coexistence pacifique, la tolérance et l'acceptation d'autrui, notamment en interdisant l'utilisation des médias modernes par les extrémistes et les groupes terroristes et en les empêchant de propager des idéologies incitant à la violence contre différents groupes religieux.

Enfin, je tiens à remercier tous les pays qui se sont portés coauteurs de la résolution 73/296, laquelle souligne une fois de plus notre volonté commune de combattre tous les actes de violence fondés sur la religion ou la conviction. Elle proclame le 22 août Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions et réaffirme notre engagement commun de combattre tous les actes de violence fondés sur la religion ou la conviction afin d'honorer la mémoire des victimes de cette violence.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se réjouit de faire partie du groupe restreint qui a déposé la résolution 73/296 soumise à l'examen de l'Assemblée générale, alors que nous nous joignons aujourd'hui à toutes les personnes ici présentes pour condamner la violence, le terrorisme et l'extrémisme sous toutes ses formes, notamment lorsque des individus sont pris pour cible à cause de leur religion ou de leurs convictions.

Aujourd'hui, nous nous souvenons de ceux qui ont été pris pour cible pour avoir professé leur foi. La mémoire de ces victimes doit être présente chaque jour dans nos cœurs et nos esprits, non seulement pour témoigner de notre respect mais aussi pour alerter, si rien n'est fait, sur les conséquences négatives de la haine, du sectarisme et des préjugés. La foi parle au cœur même de chaque individu. Elle est souvent un élément fondamental de notre identité en tant qu'individus et des communautés dans lesquelles nous vivons. C'est pourquoi ces actes violents si abjects sont dirigés contre l'essence même de ce qui fait de nous ce que nous sommes. Ce sont nos valeurs communes qui sont en jeu, ce qui doit nous inciter tous à condamner ensemble la violence, l'extrémisme et les discours haineux.

En ces temps d'agitation et d'incertitude, le dialogue interconfessionnel peut être un remède efficace contre la violence. Les communautés religieuses nous rappellent les principes fondamentaux de notre humanité commune. La diffusion des valeurs d'empathie, de compassion, de pardon et d'altruisme est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, c'est par ce dialogue interreligieux que nous pouvons nous entendre et apprendre ensemble à nous comprendre et à nous entraider.

L'histoire récente du Brésil montre que le dialogue interconfessionnel n'est pas à craindre et qu'il peut contribuer de manière efficace au développement et à l'avènement d'une société plus tolérante.

Ces 30 dernières années, le Brésil a accru sa diversité religieuse. Ce pays à prédominance catholique compte aujourd'hui 40% de personnes pratiquant d'autres religions. Ces changements sont intervenus dans un climat de paix et de respect mutuel. Un cercle vertueux peut naître de la liberté religieuse, de la paix et du développement, le Brésil en montre l'exemple.

Toutefois, pour assurer cette coexistence harmonieuse, il faut sans cesse déployer des efforts. Nos sociétés évoluant constamment à une vitesse sans précédent, notre attachement à la paix doit être quotidiennement renouvelé. La pauvreté, le radicalisme religieux et les conflits peuvent interagir de la pire des façons. Au contraire, le développement, la paix et la diversité religieuse peuvent se renforcer mutuellement de manière positive.

Saisissons cet événement commémoratif, par lequel nous rendons hommage à ceux qui ont été victimes de l'intolérance, pour mettre en avant nos similitudes plutôt que nos différences, souligner notre unité plutôt que notre discorde et encourager l'amour plutôt que la haine.

M. Hassani Nejad Pirkouhi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : L'islamophobie prend peu à peu le pas sur d'autres formes de sectarisme, de discours et de comportement haineux, grâce en particulier aux politiciens populistes et à la complaisance des médias. Il est de plus en plus difficile pour un musulman de pratiquer sa religion, de s'habiller en musulman, et même de ressembler à un musulman. Les femmes et les filles musulmanes, en particulier, sont les cibles faciles d'attaques haineuses et discriminatoires.

Dans de nombreux pays, l'islam et les musulmans sont des boucs émissaires et des victimes, à titre individuel et au sein de communautés qui ne cessent d'appeler au respect des droits de l'homme et à la modération. Cette stigmatisation et cette discrimination ont eu pour effet de priver de nombreuses personnes, en particulier des jeunes, de leurs droits au sein de leur propre communauté.

Les États-Unis sont un cas typique où des politiciens populistes et ultranationalistes propagent les préjugés et l'intolérance à l'égard des personnes vulnérables, notamment envers les personnes et les communautés d'origine musulmane. Quand les suprémacistes et les néonazis sont acclamés comme des « gens très bien », on peut facilement en imaginer les conséquences.

Enfin, je remercie la Pologne d'avoir présenté la résolution 73/296 et d'avoir mené ses négociations de manière ouverte et sans exclusive. L'adoption par consensus de cette résolution reflète la volonté de la communauté internationale de mettre un terme à la victimisation des individus et des religions dans un monde où la tolérance et la modération sont attaquées par des politiciens myopes et des médias irresponsables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Grysa (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la Pologne d'avoir pris l'initiative de proposer et de négocier la résolution 73/296, intitulée « Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions ».

Le Saint-Siège constate avec beaucoup d'inquiétude l'escalade des actes de violence commis contre les communautés religieuses. Le pape François a exprimé à maintes reprises sa proximité spirituelle et paternelle avec les victimes de tels actes, y compris les victimes d'attaques récentes à Sri Lanka, à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, à Poway, en Californie (États-Unis) et, plus récemment, avec les victimes d'attaques contre des catholiques au Burkina Faso.

La résolution 73/296 et la Journée internationale qu'elle institue sont l'occasion pour la communauté internationale de porter une attention particulière aux victimes et de tout mettre en œuvre pour éliminer ces violences et actes de terrorisme visant des personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions.

La déclaration commune sur, « La fraternité humaine - Pour la paix mondiale et la coexistence commune », signée par le pape François et le Grand Imam d'Al-Azhar, le Cheik Ahmad Al-Tayyeb, à Abu Dhabi, le 4 février, déclare catégoriquement que

« [L]es religions n'incitent jamais à la guerre et ne sollicitent pas des sentiments de haine, d'hostilité, d'extrémisme, ni n'invitent à la violence ou à l'effusion de sang ».

Ces réalités tragiques sont la conséquence d'un détournement des enseignements religieux. Ce sont donc les individus, non les religions, qui doivent être blâmés pour ces actes de violence. La réponse ne peut consister en une forme de justice punitive, mais doit plutôt être une condamnation claire de tels actes et un

dialogue authentique entre les différentes communautés religieuses sur la base de la conviction commune et sans équivoque que tuer les autres au nom de Dieu offense Dieu lui-même.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Une délégation a demandé la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je lui rappelle que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Chu Guang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine exprime sa vive opposition et son mécontentement à la suite de la déclaration du représentant des États-Unis, qui a porté des accusations injustifiées et sans fondement contre les politiques et pratiques religieuses de la Chine.

La Chine est un pays unifié aux multiples ethnies. Cinquante-six groupes ethniques vivent en harmonie sur le sol chinois. La Constitution chinoise protège la liberté de culte. Dans la région autonome chinoise du Xinjiang Ouïghour, nous avons activement promu et protégé les droits des citoyens et la liberté de culte, conformément à la loi.

Le Gouvernement chinois a créé des centres d'enseignement et de formation professionnels à titre de mesure préventive contre le terrorisme. Leur but est d'éradiquer le terrorisme et l'extrémisme violent et d'éliminer leurs foyers afin que les habitants du Xinjiang puissent vivre dans la paix et la stabilité, protégeant ainsi leurs droits et libertés contre les attaques de l'extrémisme violent et du terrorisme. Ces centres d'enseignement et de formation professionnels ont aussi pour mission d'enseigner les langues officielles du pays, ainsi que les compétences professionnelles et les lois et règlements nationaux, contribuant ainsi à l'élimination de la pauvreté. Ces centres sont des pensionnats plutôt que des camps. Les stagiaires peuvent rentrer chez eux chaque semaine et recevoir la visite de leur famille, et leurs croyances religieuses sont protégées conformément à la loi. Depuis la fin de l'année dernière, la Chine a invité à plusieurs reprises des diplomates de nombreux pays et des représentants d'organisations internationales et des médias à se rendre dans la région autonome du Xinjiang Ouïghour, notamment dans les centres de formation professionnelle, après quoi beaucoup ont déclaré

que la situation réelle dans ces centres est très différente de celle décrite dans les médias occidentaux.

Le représentant des États-Unis a accusé le Gouvernement chinois d'opprimer la culture et la langue de la région autonome. Je dois donc souligner que le gouvernement chinois attache une grande importance à la protection de la culture et de la langue des minorités ethniques. Cinq langues figurent sur la monnaie chinoise, le yuan, dont l'ouïghour. Les actes du gouvernement local de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, du Congrès populaire local et tous les documents de ses réunions sont publiés dans les langues des différents groupes ethniques. Nous avons également des services d'interprétation simultanée dans les langues des groupes ethniques locaux lorsque nous organisons de telles conférences et nous utilisons les langues des minorités ethniques lorsque l'Assemblée populaire nationale se réunit en session. Si cela représente une oppression de la langue et de la culture des minorités ethniques, je ne sais pas quel type de mesures le Gouvernement des États-Unis prend pour promouvoir la langue et la culture de ses propres groupes ethniques. Autant que je sache, au cours de la présente session et des précédentes sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones, de nombreux peuples autochtones, y compris des Hawaïens et des Amérindiens, ont accusé le Gouvernement américain d'avoir tué des peuples autochtones, éteint leurs langues et cultures et réduit leurs voix au silence, même à l'ONU.

Sur la question de Taiwan, je réaffirme une fois de plus que Taiwan est une partie inséparable du territoire chinois. Le représentant des États-Unis a mentionné Taiwan dans sa déclaration. J'espère que la délégation des États-Unis peut respecter le principe de l'unicité de la Chine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 74 de l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Note du Secrétaire général (A/73/876)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que dans sa décision 70/402 du 12 octobre 2015, l'Assemblée a approuvé la nomination de M^{me} Heidi Mendoza, des Philippines, au poste de Secrétaire générale adjointe aux services de

contrôle interne pour un mandat de cinq ans prenant effet le 15 novembre 2015 et prenant fin le 14 novembre 2020.

Le 2 juin 2016, le Secrétaire général a informé l'Assemblée que M^{me} Mendoza avait pris ses fonctions le 11 décembre 2015 et que, en conséquence, son mandat prendrait fin le 10 décembre 2020.

Dans le document A/73/876, du 17 mai 2019, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale que, le 23 avril 2019, le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies a établi que M^{me} Mendoza devrait mettre fin à son mandat à compter du 25 octobre 2019.

Compte tenu de la décision du Comité, et conformément à l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose d'engager la procédure de recrutement du prochain Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Il soumettra le nom d'un candidat ou d'une candidate à la succession de M^{me} Mendoza. Le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale prenne note de sa décision.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de la décision du Secrétaire général figurant dans le document A/73/876?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 117 de l'ordre du jour.

Point 128 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

z) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral

Projet de résolution (A/73/L.87)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Turkménistan, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.87.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/73/L.87, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral ». Tout au long du processus de négociation sur le texte du projet de résolution, nous nous sommes

efforcés de maintenir une atmosphère constructive et de parvenir à un consensus.

L'Asie centrale subit une catastrophe environnementale liée à la mer d'Aral. Avant que sa superficie ne commence à diminuer, la mer d'Aral était le quatrième plus grand lac du monde. Il y avait des ports, des usines de pêche et une flotte de pêche. Mais depuis les années 1960, le niveau et le volume d'eau de la mer d'Aral ont rapidement diminué en raison de la baisse de débit des principaux fleuves qui l'alimentent. Ces 50 à 55 dernières années, le volume d'eau de la mer s'est réduit de plus de 15 fois et son niveau a baissé de 29 mètres, entraînant la formation de 5,5 millions d'hectares de zones salées et sablonneuses sur toute son étendue, avec des répercussions négatives sur l'écologie de la région, la santé et la vie des populations, la faune et la flore.

Le contrecoup de la catastrophe de la mer d'Aral se fait sentir dans le monde entier. Des sels toxiques de la région d'Aral ont été trouvés sur les côtes de l'Antarctique, dans les glaciers du Groenland, les forêts de Norvège et de nombreuses autres parties du globe. La tâche la plus importante consiste aujourd'hui à réduire les conséquences destructrices de la crise de la mer d'Aral sur l'environnement, la santé et l'existence même des millions de personnes vivant dans le bassin de la mer d'Aral.

En 1993, les chefs d'État d'Asie centrale ont créé le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral afin de faire face à la crise environnementale et d'améliorer la situation sociale et économique dans le bassin de la mer d'Aral, que la communauté internationale a reconnue comme l'une des pires catastrophes du XX^e siècle. Le 24 août 2018, sous la présidence du Turkménistan, le Conseil des chefs d'État des États fondateurs du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral s'est réuni dans la ville de Turkmenbashi, en présence de chefs d'État d'Asie centrale et de représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations régionales. Au cours de ce sommet, les chefs d'État ont débattu d'un large éventail de questions de coopération pour l'amélioration future de la gestion de l'eau et de la situation environnementale et socioéconomique dans le bassin de la mer d'Aral. Ils ont également noté l'importante contribution apportée dans ce domaine, au cours de ses 25 années d'existence, par le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral. Le sommet a abouti à l'adoption d'un

communiqué commun par le Conseil des chefs d'État des États fondateurs du Fonds.

Les pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution présenté aujourd'hui souhaitent appeler l'attention des États Membres de l'ONU sur le fait que sans l'appui et l'assistance des institutions financières internationales et des pays développés, et sans le rôle moteur de l'ONU, ce problème ne pourra pas être réglé. Le projet de résolution constate que la tragédie du bassin de la mer d'Aral a des répercussions humanitaires, environnementales et socioéconomiques néfastes qui s'étendent bien au-delà de la région, et qui en font un sujet de préoccupation mondial? À cet égard, comme il est dit dans le projet de résolution, l'un des objectifs des Nations Unies doit être de réaliser la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre environnemental, économique, social ou humanitaire.

Nous sommes fermement convaincus que le projet de résolution offrira davantage de possibilités de renforcer la coopération entre l'ONU et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral. Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que cet important projet de résolution sera adopté par consensus. Nous appelons tous les pays à l'appuyer et à se joindre à la liste des coauteurs, pour donner ainsi un nouvel élan à nos efforts communs. Je tiens également à remercier les pays qui se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.87, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) : J'informe l'Assemblée que depuis la présentation du projet de résolution A/73/L.87, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Autriche, Azerbaïdjan, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Italie, Lettonie, Lituanie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, République de Moldova, Singapour, Thaïlande et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/73/L.87?

Le projet de résolution A/73/L.87 est adopté (résolution 73/297).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kirghizistan, qui souhaite intervenir au titre des explications de position après l'adoption de la résolution.

M^{me} Moldoisaeva (Kirghizistan) (*parle en russe*) : La République kirghize tient à informer l'Assemblée de sa position sur la résolution 73/297 relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral.

En 2016, la République kirghize a pris la décision de ne plus participer aux activités du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral et de ses entités, en raison de son inefficacité et du manque de progrès en ce qui concerne sa réforme. Les pourparlers qui ont eu lieu en 2010 et 2011 entre les experts des États de la région sur cette question n'ont donné aucun résultat, en raison des positions non constructives de certains États.

Les problèmes liés à la réforme du Fonds exigent les efforts conjoints de tous ses États membres et doivent être examinés en dehors du cadre du Fonds, notamment de son conseil d'administration, par des experts des pays de la région. La République kirghize est favorable à un débat d'experts sur les questions relatives à la réforme du Fonds auquel participeraient des représentants de chaque État d'Asie centrale. Nous espérons que les pays d'Asie centrale seront en mesure de mener à bien la réforme nécessaire du Fonds en vue d'accroître l'efficacité de ses activités et de ses organes, conformément aux intérêts et aux besoins urgents de tous les États d'Asie centrale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 128 z) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 5.